

Sujet : [INTERNET] Parc éolien Saint Sulpice les F.

De : Marie-Pascaline Thaury <mariepascaline.thaury@gmail.com>

Date : 26/12/2021 18:01

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je suis totalement défavorable au parc éolien que vous souhaitez construire à St Sulpice les F. Je vous joins mes arguments sur le courrier joint.

Cordialement

Marie Pascaline Thaury

— Pièces jointes : —

Enquête publique St Sulpice les Feuilles dec 2021.pdf

30 octets

Marie-Pascaline Thaury
87160 Cromac

Cromac le 25/12/2021

Objet: Parc éolien de Saint Sulpice les Feuilles

Le projet Eolien de Saint Sulpice les Feuilles est dans notre région un projet éolien supplémentaire auquel je souhaite m'opposer fortement pour les raisons suivantes :

Ce projet :

- Ne va pas apporter d'emploi supplémentaire contrairement à ce qu'annonce les promoteurs. Les éoliennes vont venir d'Allemagne, de Suède ou d'Espagne. Au mieux ¼ de technicien va travailler à l'entretien.
- Ajouté aux nombreux projets à l'étude ou en cours dans notre région (Rimalets, Lussac, Azerable, Beaulieu, les terres noires, la Souterraine,...) ce projet va dégrader fortement les paysages de bocages, d'herbages, de bosquet et de bois. Nous allons avoir dans notre ligne de mire, dans chaque orientation, la nuit comme le jour, des mats d'éolienne.
- Va présenter une covibilité avec les monuments historiques : Manoir de Montlebeau (Inscrit MH 2003), Eglise de Cromac (Inscrit MH 1936), Eglise de Vareilles (Inscrit MH 1963)...
En aucun cas, le maillage végétal dense n'offrira que des vues partielles sur les éoliennes. En effet en se plaçant judicieusement proche des arbres et buissons, il est facile de faire des photomontages pour cacher ces machines gigantesques qui seront visibles partout et tout le temps. C'est ce que fait le promoteur. C'est trop facile de nous faire croire cela !
Mais comment un chêne de 20-25 mètres de haut, peut-il cacher une éolienne de 150 ou 200 mètres de haut ?
- Va détruire des espèces :
Sans parler des grues ou des hirondelles qui migrent par nos régions en allant et en revenant d'Afrique, des chauves souris qui sont très nombreuses dans nos sous-bois et dans nos corps de ferme, ce projet éolien va participer à la destruction de ces espèces.
Je suis d'autant plus surpris que l'on imagine installer un parc aussi proche de la ZNIEFF de la vallée de la Benaize réservoir de biodiversité, à quelques centaines de mètres du projet.
- En temps que futur médecin, je suis très inquiet pour la santé des habitants proches comme éloignés du parc :

Comme le constatait Laurent Rippel, commissaire enquêteur pour Tilly (17/07/2014): « *Le bruit cadencé dû à la rotation plus ou moins rapide des pâles, le clignotement du balisage, les effets d'ombres peuvent avoir une influence sur la santé, en particulier de personnes sensibles* ».

De plus, il a été constaté que les troubles et les souffrances souvent insupportables, perçus par les riverains jusqu'à 10Km des mats sont en relation directe avec les infrasons émis par les éoliennes.

Les infrasons ont la capacité de traverser les obstacles (murs, fenêtres...) y compris les matériaux isolants conçus pour arrêter le bruit.

Les agressions infrasoniques sur l'organisme se font insidieusement.

Elles ne sont pas perceptibles par l'ouïe (sons trop graves). Si les infrasons sont inaudibles, leur pression acoustique peut se ressentir à partir d'une certaine intensité, en particulier par l'intermédiaire des vibrations résonant au travers du crâne et de la cage thoracique. Ces vibrations sont provoquées principalement par le vent sur le mât et sur les pâles. Plus ce mât est haut, plus il y a des vibrations.

Les vibrations des infrasons peuvent provoquer :

- des acouphènes et vertiges, des troubles de la vue,
- des nausées, des diarrhées,
- des tachycardies, augmentation de la pression artérielle, des céphalées.

Plusieurs équipes à travers le monde ont aujourd'hui mis en évidence la dangerosité de ces machines.

Ainsi :

- L'équipe du professeur Colin Hansen (site éolien de Waterloo en Australie du Sud) a confirmé que les résidents vivant jusqu'à 8,7 km de la turbine étaient soumis à des niveaux excessifs d'infrasons, potentiellement reconnus pour troubler le sommeil.
- Le NHMRC (National Health and Medical Research Council (Australie) publication 2014) a concédé ... que les troubles du sommeil sont prouvés dans un rayon de 10km autour des éoliennes, qu'il y a des symptômes gênants et une qualité de vie perturbée.
- Le rapport de l'Académie nationale de médecine (France) (14 mars 2006), recommandait de surseoir à l'installation d'éoliennes d'une puissance supérieure à 2,5 MW à une distance inférieure à 1500 mètres des habitations...
- Le service sanitaire du chef-lieu (Glenmore comté de Brown Wisconsin (USA)) a déclaré : *“que les éoliennes de la ville de Glenmore sont un danger pour la santé de toute la population qui est exposée aux infrasons et aux bruits de basse fréquence et aux autres émissions potentiellement dangereuses pour la santé humaine.”* Plusieurs chercheurs en acoustique ont trouvé, ..., la preuve formelle que les émissions acoustiques des éoliennes de Shirley pouvaient être la cause directe des symptômes incluant les troubles du sommeil répétitifs rapportés par des habitants. Les symptômes ont été confirmés par les médecins traitants de ces patients dont le docteur Jay Tibbetts, Vice-président du service sanitaire local.

Dans le journal Capital 26/06/2015 plusieurs témoignages mettent en évidence des problèmes de santé publique dus aux éoliennes :

- A Saint Félix (Midi-Pyrénées) / Nombre d'éoliennes: 11
Jacques Pernoud raconte subir un véritable calvaire : *"le matin quand le soleil se lève l'ombre des pales en mouvement provoque des effets stroboscopiques qui me donnent des nausées. Sans compter le bruit*

insupportable, les jours de vent donnant l'impression d'être au bord d'une autoroute." En 2010, son médecin lui a diagnostiqué "un état anxio-dépressif continu (...) réactivé quotidiennement par les bruits et les différents jeux d'ombre et de lumière-projetés sur sa maison par les pales du parc éolien."

- A Saint-Fraigne Charente / Nombre d'éoliennes: 6
La famille Villéger mène un vrai combat : *"Si les machines ont été bridées en 2013 suite à notre plainte, il n'en reste pas moins qu'un bruit lancinant nous accompagne toujours la nuit. Mon ORL m'a récemment diagnostiqué des acouphènes, sans doute liés à ces machines"*.
- A Ally - Haute-Loire
Noëlle Marchais: C'est aussi parce que les battements des éoliennes lui sont devenus insupportables qu'elle a décidé d'intenter une procédure contre la société ayant installé les machines. Même topo pour une villageoise, (anonyme) : les certificats médicaux que nous avons consultés attestent *"d'acouphènes permanents (...) en rapport avec la perception des infrasons d'éoliennes"*.
- A Laroche-près-Feyt Corrèze /Distance habitation éoliennes: 2000m
« On habitait près d'Angoulême avec quatre éoliennes de 2 Mégawatts à deux kilomètres de notre village, explique Claudie Boyer. La nuit, le bruit était infernal, on avait l'impression d'être à côté de l'autoroute. J'ai commencé à avoir des maux de tête et la situation devenait compliquée pour nous. On a vendu la maison... »

Dans un article du Point paru le 30 octobre 2014, le docteur Laurent Chevallier, membre de l'association des médecins européens, parle d'un véritable « drame de santé publique » ignoré par les pouvoirs publics. Céphalées, acouphènes, et dépressions comptent parmi les maux générés par la présence de pylônes éoliens de 200m de haut à moins de 5 km des habitations.

Les éoliennes seront là encore dans trente ans. J'ai 22 ans et je souhaite pouvoir vieillir en bonne santé dans cette région. Dois-je accepter de subir des troubles en acceptant ces machines ?

Pour toutes ces raisons, j'espère que vous émettrez un avis négatif à l'avancée de ce projet.

Merci d'avance,

Marie-Pascaline Thauray